



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 43

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 24 septembre 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-19 :

**Régularisation foncière avenue Leclerc de Hauteclocque à Metz.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la demande de régularisation foncière formulée par la Société FONCIERE VESTA portant sur sa propriété sise 8 bis avenue Leclerc de Hauteclocque à Metz,

VU les projets de croquis d'arpentage réalisés en date du 18 décembre 2023 et 26 janvier 2024 par Monsieur Christophe MEYER Géomètre-Expert,

VU le courrier en date du 28 mars 2023 par lequel la Direction de l'Immobilier de l'Etat fixe la valeur vénale des terrains objet de la demande de régularisation, à 70 € HT / m<sup>2</sup>,

VU le courrier en date du 24 juin 2024 par lequel la Direction de l'Immobilier de l'Etat proroge la valeur vénale précitée,

VU l'accord formulé par la Société FONCIERE VESTA, par courriel en date du 8 septembre 2023, sur le prix susmentionné,

VU la décision n° 348 / 2024 en date du 24 juillet 2024 par laquelle Metz Métropole constate la désaffectation de fait de l'usage du public et du service public d'une emprise totale et approximative de 332 m<sup>2</sup> extraite des parcelles du domaine public anciennement cadastrées section 33 n°516 et section 31 n°253 à Metz et prononce son déclassement du domaine public métropolitain,


CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de procéder aux régularisations foncières qui s'avèrent nécessaires sur l'ensemble de son territoire,

AUTORISE la cession au bénéfice de la société FONCIERE VESTA, représentée par son Président, la société « AMPERE GESTION », elle-même représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Marc PETILLOT, d'une emprise d'environ 260 m<sup>2</sup> à extraire d'une parcelle du domaine public anciennement cadastrée section 33 n°516 à Metz et d'une emprise d'environ 72 m<sup>2</sup> à extraire d'une parcelle du domaine public anciennement cadastrée section 31 n°253 à Metz au prix de 70 € HT / m<sup>2</sup> soit environ 23 240 € HT, TVA à devoir par l'acquéreur en sus le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis, l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant, dans les conditions précédemment évoquées, et de laisser à la charge de l'acquéreur l'ensemble des frais relatifs.

Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance'

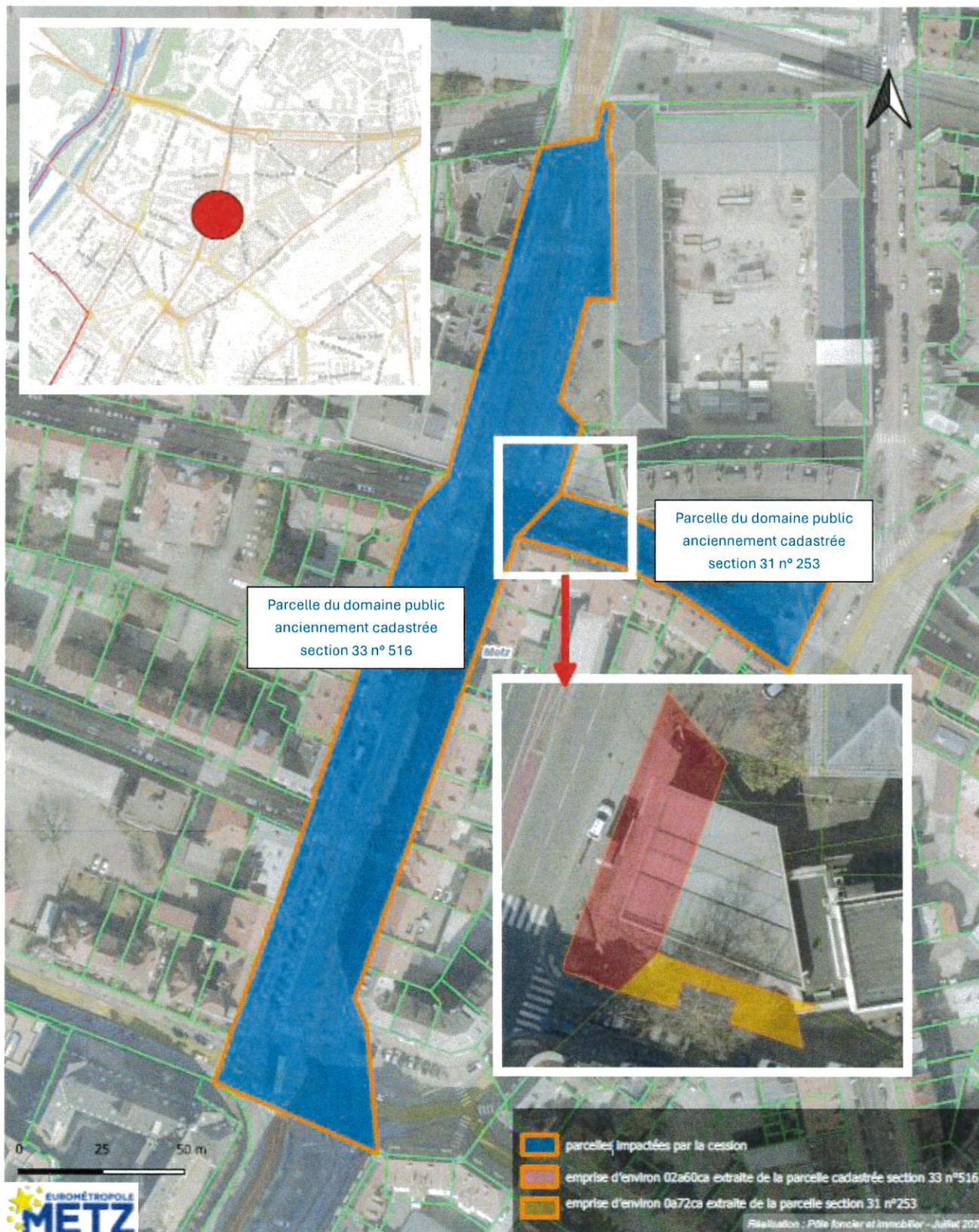
  
\_\_\_\_\_  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERTY-PELLAT

# ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT CESSIION D'EMPRISES SITUEES AVENUE LECLERC DE HAUTECLOCQUE A METZ



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240924-2024-09-DB19-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-09-DB19  
**Date de décision :** mardi 24 septembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Régularisation foncière avenue Leclerc de Hauteclocque à Metz  
**Classification :** 3.2 - Alienations  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/09/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240924-2024-09-DB19-DE  
**Document principal :** 99\_DE-19.pdf

#### Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:43	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:44	En cours de transmission	
29/09/24 09:48	Transmis en Préfecture	
29/09/24 10:02	Accusé de réception reçu	